



Commune de
Plessé

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2023

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Préambule | 3 |
| I. Le contexte économique et financier | 4 |
| 1. Au niveau international et national | 4 |
| A. <i>Un contexte économique et financier marqué par la guerre en Ukraine</i> | 4 |
| B. <i>France : un budget 2023 qui poursuit l'objectif de réduction des prélèvements obligatoires et des dépenses publiques</i> | 4 |
| C. <i>Principales mesures de la loi de finances 2023 concernant les communes</i> | 5 |
| 2. Au niveau communal | 6 |
| II. Situation et orientations budgétaires de la commune | 8 |
| 1. La section de fonctionnement | 8 |
| A. <i>Les recettes de fonctionnement</i> | 8 |
| B. <i>Les dépenses de fonctionnement</i> | 10 |
| 2. La section d'investissement | 14 |
| A. <i>Les recettes d'investissement</i> | 16 |
| B. <i>Dépenses d'investissement</i> | 19 |
| III. Perspectives pluriannuelles | 22 |
| IV. Etat des budgets annexes | 23 |

Préambule

Mme NECTOUX, adjointe aux finances, rappelle que dans les 2 mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif, un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) de la Commune doit être organisé au sein du Conseil Municipal.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a modifié la réglementation se rapportant au Débat d'Orientations Budgétaires.

Le DOB s'effectue désormais sur la base d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) qui contient notamment des informations sur :

- Les engagements pluriannuels envisagés
- L'évolution des taux de fiscalité locale
- La structure et la gestion de la dette.

Il sera ensuite pris acte de la tenue de ce débat par une délibération spécifique soumise au vote. Le ROB sera transmis à la Préfecture et à l'EPCI, et publié sur le site internet de la commune.

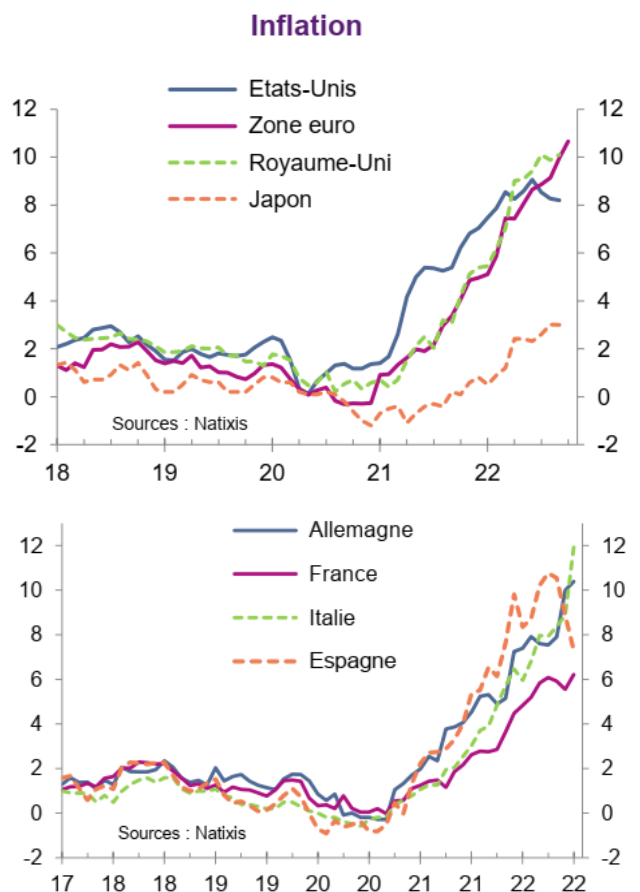
I. Le contexte économique et financier

1. Au niveau international et national

A. Un contexte économique et financier marqué par la guerre en Ukraine

L'année 2022 avait commencé par une forte reprise de l'activité économique après deux ans de ralentissement provoqué par l'épidémie de COVID-19. Le déclenchement de la guerre en Ukraine et les sanctions à l'encontre de la Russie de la part des Etats-Unis et de l'Europe ont entraîné une forte inflation, notamment sur les matières premières agricoles, pétrolières et minières, l'Ukraine et la Russie étant deux grands producteurs de ces ressources. L'inflation s'est répercutée sur l'ensemble des secteurs de l'économie et tout particulièrement sur les prix de l'énergie, largement dépendants des cours du gaz et du pétrole. L'économie était avant le conflit très interconnectée avec la Russie, notamment pour la fourniture de gaz naturel. La rupture des approvisionnements a donc particulièrement exposé l'Europe à l'inflation, **avec une hausse générale des prix supérieure à 10 % en 2022**. L'Etat français a pris des mesures volontaristes pour contenir l'inflation, avec un certain succès relativement aux pays voisins, mais au prix d'un accroissement du déficit public et donc de l'endettement.

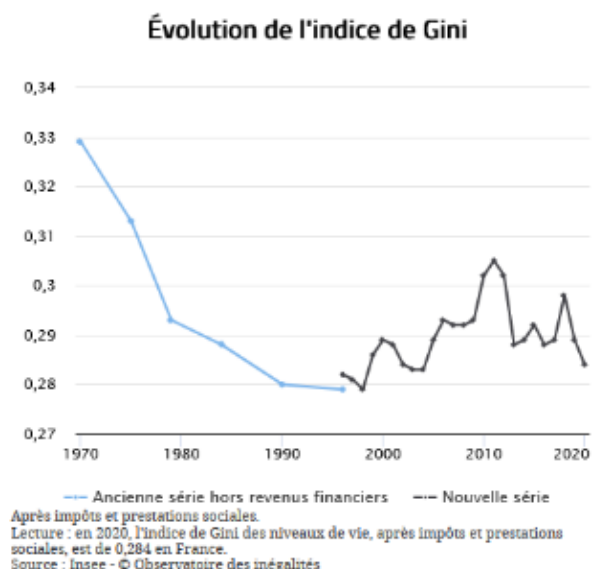
Pour lutter contre l'inflation, les banques centrales ont toutes relevé leurs taux d'intérêts, renchérissant fortement le coût du crédit.



B. France : un budget 2023 qui poursuit l'objectif de réduction des prélèvements obligatoire et des dépenses publiques

Les tensions économiques vont ralentir la croissance du PIB en France : selon le Fonds monétaire international (FMI), après une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel (c'est-à-dire déduit des effets de l'inflation) de 6,8 % en 2021 et de 2,5 % en 2022, celle-ci ne devrait être que de 0,7 % en 2023.

Pour 2023, le gouvernement table, dans le cadre de la loi de finances, sur un déficit public de 5 % du PIB, équivalent à celui de 2022, le ralentissement de l'activité économique retardant les perspectives de retour à l'équilibre des finances publiques. La loi de finances 2023,



comme celle de 2022, table sur la hausse de l'activité économique, notamment par la réduction de la fiscalité et des cotisations sociales, et sur la baisse des dépenses publiques pour ramener les finances publiques à l'équilibre. Ce choix peut interroger, alors que les inégalités de revenus augmentent tendanciellement depuis le milieu des années 1990 et que les inégalités de patrimoine se sont très fortement accrues au profit des plus aisés ces dernières années.

La réduction de l'empreinte écologique de nos sociétés et l'adaptation au changement climatique nécessite des investissements très importants, et se sont les plus pauvres et les plus précaires qui subissent le plus les effets des crises économiques et environnementales. Le choix politique d'un retour à l'équilibre des finances publiques par la diminution des budgets se fera au détriment d'une grande partie de la population et notamment les plus fragiles : le service public, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

LES INÉGALITÉS DE PATRIMOINE ONT AUGMENTÉ ENTRE 1998 ET 2018

Le patrimoine des moins dotés a diminué, tandis que les mieux dotés ont notamment profité de la forte valorisation du patrimoine immobilier



C. Principales mesures de la loi de finances 2023 concernant les communes

a. Suppression de la CVAE

La CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) est un impôt sur le chiffre d'affaire des entreprises perçu au profit des intercommunalités, départements et régions. La loi de finances 2023 prévoit sa suppression sur les années 2023 et 2024, avec une compensation par le versement d'une fraction de la TVA, égale pour 2023 à la moyenne des produits perçus entre 2020 et 2022. Les associations d'élus s'inquiètent d'une nouvelle réduction de l'autonomie fiscale des collectivités et s'interrogent sur le dynamisme de la recette : les conditions de son évolution et de sa répartition ne sont pas encore arrêtées. De plus, le choix d'années de références impactées par la pandémie de COVID-19, qui a fait baisser l'activité économique, peut paraître défavorable aux collectivités.

Si la commune n'est pas directement concernée par cette mesure, Redon Agglomération l'est pleinement, la CVAE représentant un peu plus de 10% de ses recettes de gestion courante.

b. Maintien du « filet de sécurité » sur les dépenses énergétiques et « amortisseur » des prix de l'électricité

Les collectivités dont l'épargne brute aura diminué de plus de 15% entre 2022 et 2023 et dont le potentiel financier est inférieur au double de la moyenne de celui de leur strate de population pourront prétendre à une aide pour compenser en partie la hausse des dépenses d'énergies. Un tel dispositif a aussi été mis en place pour l'année 2022 par la loi de finances rectificative du 16 août 2022, mais avec un autre mécanisme de calcul. Il semblerait que Plessé ne soit pas éligible à ce stade, la prévision de baisse d'épargne brute étant de 9% entre 2022 et 2023.

L'Etat prendra également en charge la moitié des coûts d'électricité au-delà des 180 € du MWh (soit 0.18 € du kWh). Plessé bénéficiera de cette mesure.

c. Evolution de la dotation globale de fonctionnement

L'enveloppe allouée à la dotation globale de fonctionnement (DGF) a été augmentée de 320 millions d'euros, passant de 26 611 millions d'euros à 26 931 millions d'euros. Néanmoins, cela

représente une hausse de seulement 1,2 %, sans commune mesure avec l'inflation. L'attribution des différentes composantes de la DGF se fait ensuite selon des mécanismes complexes et il est difficile de connaître à ce stade l'évolution des sommes qui seront perçues pour la commune, d'autant plus que les critères de péréquations ont évolué pour 2023.

d. Création d'un « fonds vert »

La loi de finances crée un « fonds vert », doté de 2 milliards d'euros pour financer les projets de transition écologique des collectivités, notamment en matière de performance environnementale (rénovation énergétique, renouvellement de l'éclairage public, tri et de valorisation des biodéchets), d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie. Les enveloppes seront attribuées par les préfets, et la commune pourrait en bénéficier pour certains de ses projets.

e. Fin des aides de l'Etat à l'apprentissage dans les collectivités

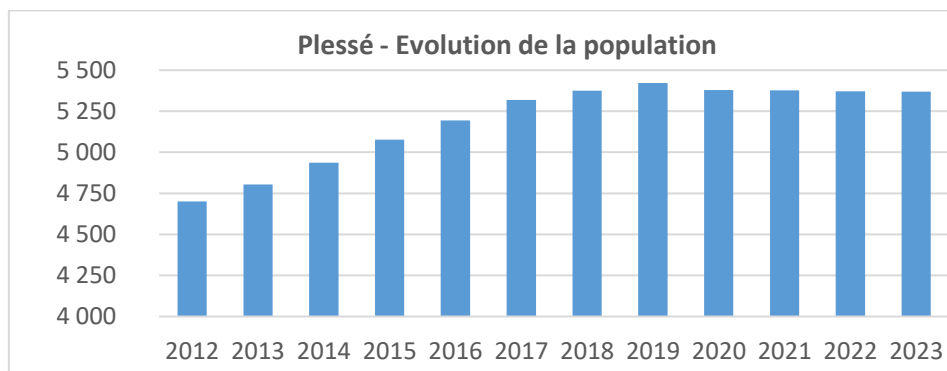
L'Etat participait au total à hauteur de 30 millions d'euros au financement de l'apprentissage dans les collectivités territoriales. Une disposition de la loi de finances fait disparaître ces aides ce qui est regrettable au vu des bénéfices humains pour les jeunes et les collectivités ou entreprises.

2. Au niveau communal

La stabilisation de la population constatée ces dernières années paraît se poursuivre, malgré le dynamisme toujours fort du point de vue immobilier (105 permis de construire accordés en 2022, contre 117 en 2021 et 61 en 2020). Le nombre de naissances est en augmentation, avec 56 en 2022, contre 53 en 2021 et 43 en 2020.

| Territoire¹ | Population totale 2021 | Population totale 2022 | Population totale 2023 | Evolution | Part dans l'agglomération |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|------------------|----------------------------------|
| Redon agglomération | 68 712 | 68 853 | 68 911 | 0,1% | |
| Dont Redon | 9 922 | 10 032 | 10 060 | 0,3% | 15% |
| Dont Plessé | 5 377 | 5 371 | 5 370 | 0,0% | 8% |
| Dont Guémené-Penfao | 5 288 | 5 315 | 5 322 | 0,1% | 8% |

¹ Données INSEE (populations légales 2018, 2019 et 2020, en vigueur pour 2021, 2022 et 2023). Les données sont celles de la population totale (population municipale + comptée à part) car c'est le nombre utilisé pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement.



Du point de vue économique et social, en date de septembre 2022, le nombre de demandeurs d'emplois était en baisse de 8 % sur un an, avec 407 inscrits à Pôle Emploi en catégorie A, B ou C (personnes en recherche active d'emploi). Ce chiffre est toutefois à mettre en perspective : si l'on intègre également les catégories D et E (inscrits à Pôle Emploi mais dispensés de recherche car en arrêt, en formation, ou occupant un emploi), le nombre est stable sur un an, avec un total de 495 personnes, et seules 23 % des sorties de Pôle Emploi sont liées à une reprise d'emploi. La réalité du chômage est complexe, et autour des chiffres de baisse, se trouve un halo de population en situation d'emploi précaire, de temps partiel subi, voire de décrochage complet, avec un abandon de toute recherche. Le projet de Territoire zéro chômeur de longue durée que mène la commune est une réponse à cette précarité et aux difficultés d'insertion durable dans le travail.

En ce qui concerne les principaux ratios financiers, la commune a de nouveau réduit ses capacités d'autofinancement en 2021, du fait d'une augmentation des dépenses de fonctionnement plus rapide que les recettes, et la tendance devrait encore être accentuée à la clôture de l'exercice 2022.

Les dépenses par habitant sont cohérentes avec celles des communes de la même strate, les recettes fiscales de Plessé sont largement inférieures (130 € par habitant de différence avec la moyenne de la strate à l'échelle du département). Cette recette représente plus de 45% des recettes totales de la commune (le reste concerne les dotations de l'état, part dont on n'a pas la maîtrise).

Principaux ratios financiers par habitant

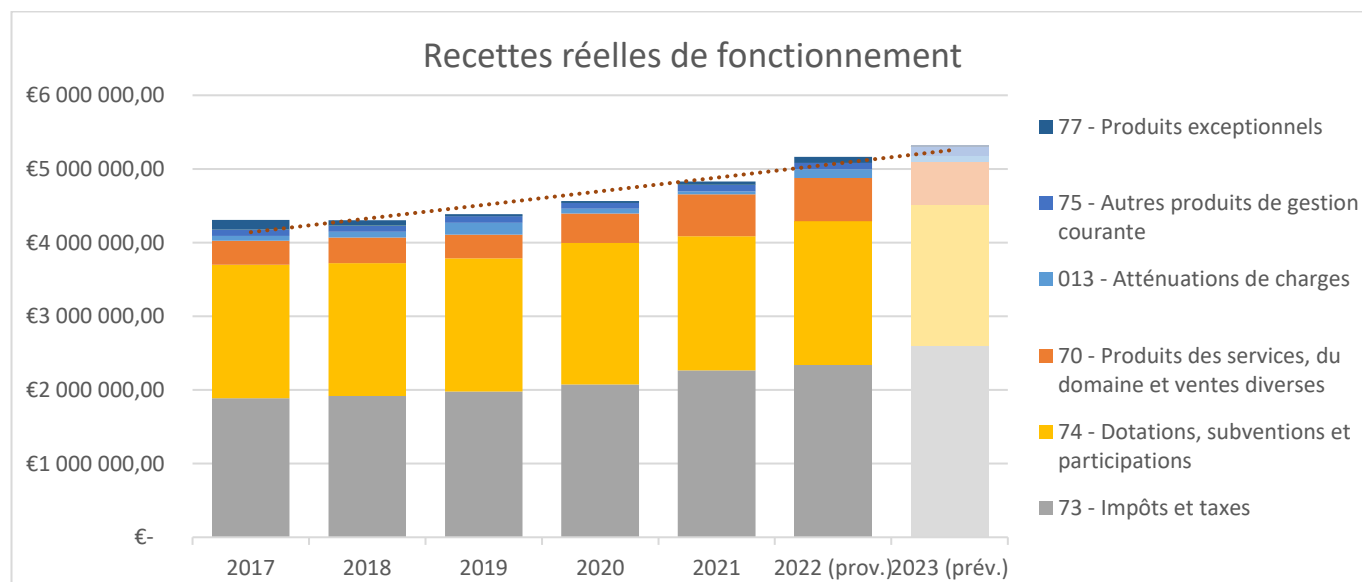
| Données du compte de gestion 2021 (moyenne départementale sur strate 5 000 – 9 999 habitants) | Plessé | Guémené | Redon | Moyenne départementale |
|--|---------------|----------------|--------------|-----------------------------------|
| Produits de fonctionnement réels | 891 € | 1 075 € | 1 375 € | 1 044 € |
| <i>Dont impôts locaux</i> | 320 € | 471 € | 564 € | 450 € |
| <i>Dont DGF</i> | 318 € | 344 € | 184 € | 177 € |
| <i>Dont produits des services et du domaine</i> | 107 € | 58 € | 36 € | 86 € |
| Charges de fonctionnement réelles | 799 € | 833 € | 1 138 € | 812 € |
| <i>Dont personnel</i> | 423 € | 442 € | 669 € | 475 € |
| <i>Dont charges à caractère général</i> | 226 € | 255 € | 227 € | 222 € |
| Capacité d'autofinancement brute (Produits réels – Charges réelles) | 92 € | 242 € | 236 € | 232 € |
| Capacité d'autofinancement nette (CAF brute – remboursement du capital des emprunts) | 36 € | 197 € | 132 € | 165 € |
| Encours de la dette | 606 € | 523 € | 1 590 € | 665 € |

II. Situation et orientations budgétaires de la commune

Il est rappelé que les montants indiqués pour 2022 sont provisoires. Les montants définitifs seront connus à l'établissement du compte administratif, dans le courant du mois de mars.

1. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 335 000 € entre 2021 et 2022 pour dépasser les 5,1 millions d'euros, alors que lors du débat d'orientation budgétaire 2022, il avait été retenu une hypothèse de stabilité. Néanmoins, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté plus rapidement encore (voir ci-après).

a. Des recettes fiscales en progression

Première ressource de fonctionnement de la commune, les recettes des impôts et taxes (chapitre 73) ont augmenté d'environ 75 000 € (+3,3 %) entre 2021 et 2022, pour atteindre 2,34 millions d'euros. Cette hausse s'explique par la hausse des produits de fiscalité locale (taxes foncières et d'habitation), très essentiellement du fait de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (+3,4 %). Il convient de noter que les droits de mutations (taxe perçue lors de vente de bien immobilier), très dynamiques les années précédentes, s'est tassée de 20 000 € par rapport à l'an dernier (279 000 € en 2022 contre 299 000 € en 2021).

b. Les dotations de l'Etat : une augmentation en partie ponctuelle

Le chapitre 74 – Dotations, subventions et participations, a augmenté de 129 000 €, d'une part du fait de la hausse des composantes variables de la dotation globale de fonctionnement (dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation : + 45 000 €) et d'autre part du fait de la perception de nouvelles subventions et dotations (+ 75 000 €). Certains de ces produits sont ponctuels :

- 15 000 € de la part de l'Etat pour l'embauche d'une volontaire territoriale en administration (VTA) ;

- 16 000 € de la part du Département pour le lancement du projet Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) ;
- 7 900 € de la part de l'Etat au titre des fonds « EGALIM » pour le financement du projet de reprise en régie de la restauration scolaire ;
- 2 500 € de dotations pour frais d'organisation des élections de la part de l'Etat, pour les quatre tours de scrutin de 2022 ;
- 1 280 € de subvention pour l'embauche d'un contrat unique d'insertion.

La commune perçoit également une nouvelle ressource pérenne, la dotation à l'enregistrement des demandes et à la remise des titres sécurisés (DTS), à hauteur de 4 000 € en 2022 pour le lancement, puis 5 030 € par an ensuite. Pour rappel, la commune perçoit également 30 000 € par an de dotation pour l'Espace France Services.

Il est à noter également que la commune a touché en 2022 près de 40 000 € au titre du fonds de soutien aux activités périscolaires : à compter de 2023, cette somme sera versée directement à la SPL La Roche, au titre de la convention territoriale globale (CTG) signée avec les caisses d'allocations familiales (CAF).

c. Les autres recettes de fonctionnement

Les autres produits de fonctionnement consistent essentiellement en :

- **Produits des services et du domaine (chapitre 70) : 586 000 € (+12 000 €).** L'essentiel des recettes provient de la restauration scolaire (271 000 €) et du remboursement des dépenses de personnel et d'administration du SVI (208 000 €). Les recettes de restauration devraient augmenter en 2023, du fait de la hausse des tarifs décidée à la rentrée 2022, mais dans le même temps, le prix des repas facturés par ANSAMBLE RESTAURATION va suivre la même tendance.
- **Autres produits de gestion courante (88 000 €) :** loyers et charges des logements de la commune. Ce poste va augmenter d'environ 24 000 € en 2023, avec l'intégration du budget « Logements sociaux » au budget principal, mais cela ne constituera qu'une modification comptable et non une recette nouvelle.

Enfin, il faut noter 84 000 € de recettes exceptionnelles, liées à des ventes de terrains et des indemnités d'assurances.

Plessé est une commune vivante, solidaire et résiliente et nous menons des projets qui sont porteurs de lien social, solidaire, participatif, humaniste et dans la transition écologique, des projets qui remettent l'humain et le vivant au cœur des politiques publiques.

Plessé a aussi connu une évolution démographique très importante ces 20 dernières années (+ 2000 habitants) et a accru ses infrastructures en conséquence (voirie, réseaux, équipements publics), sans que les niveaux de service ne suivent systématiquement. La mairie a donc procédé à des recrutements ces trois dernières années, pour garantir un bon niveau de qualité de service à la population et pour améliorer les conditions de travail des agents, notamment au centre technique, à l'entretien, à la restauration scolaire et aux écoles. Aujourd'hui, les niveaux d'intervention ont rattrapé ceux des communes de même taille (799 € par habitant de dépenses réelles de fonctionnement en 2021, contre 812 € pour la moyenne départementale des communes de la strate 5 000 – 10 000 habitants).

Les services publics améliorés depuis 2020 :

- Ouverture d'un espace France Service permettant aux usagers d'avoir un premier niveau d'information et un accompagnement individualisé auprès de partenaires nationaux ;

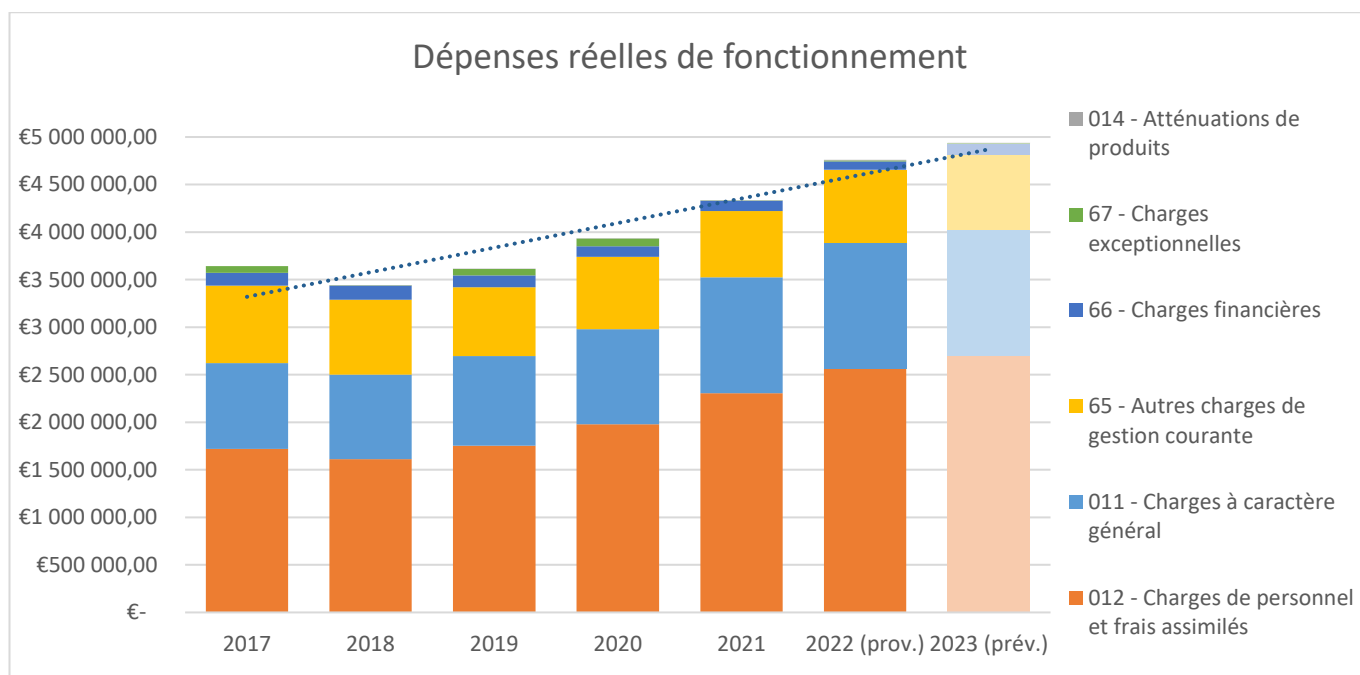
- Création d'un poste de conseiller numérique en association avec 3 communes permettant de lutter contre la fracture numérique ;
- Création d'une nouvelle cantine à l'école de la Ronde permettant aux plus petits de déjeuner sur place sans avoir à faire de trajet jusqu'au restaurant scolaire principal ;
- Un service de voirie intercommunal qui a été renforcé tant humainement que matériellement (13 communes utilisent le service) ;
- Création d'un service de carte d'identité et de passeport ;
- Création d'un service de location de vélo électrique (Vélila) proposé et financé par le Département de Loire Atlantique et Redon Agglomération et porté par la commune.

De plus, l'état délègue de plus en plus la gestion courante des services publics aux communes (France Service, ANTS, conseiller numérique...) sans toutefois compenser complètement les frais ce qui, au fil des années, augmente les charges de fonctionnement.

Les recettes restent beaucoup plus faibles, essentiellement du fait de bases fiscales sur le foncier bien moins importantes que la moyenne (2,87 millions d'euros de valeur des bases du foncier bâti contre 3,97 millions d'euros pour Guémené-Penfao, par exemple).

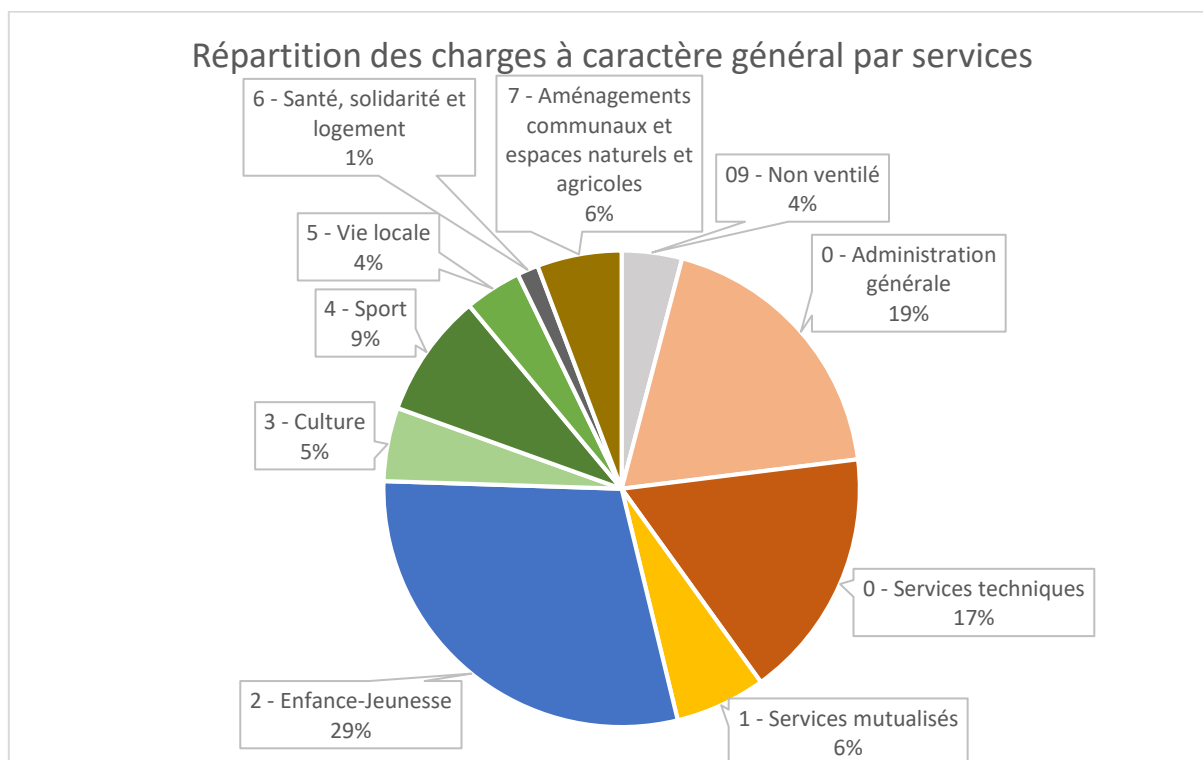
Afin d'assurer le financement pérenne des interventions de la commune, il est proposé d'augmenter de 10 % les taux des taxes foncières et d'habitation (sur les logements vacants et les résidences secondaires), ce qui représente une hausse moyenne par logement d'environ 30 € par an. En incluant la hausse des bases de 7,1 % pour cette année, la hausse moyenne s'élèverait à 50 € par an et par logement.

B. Les dépenses de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation de 425 000 € en 2022 par rapport à 2021.

a. Stabiliser les charges à caractère général à leur niveau de 2022



Les charges à caractère général (chapitre 011), ont cru de 110 000 €.

Cette hausse s'explique essentiellement par la hausse des dépenses de services extérieures (comptes de classe 61 et 62) d'environ 77 000 € entre 2021 et 2022, notamment :

- Assurances (+ 3000 €)
- Etudes et recherche (26 500 € : inventaire bocager (3 500 €) et passage en régie restaurant scolaire (23 000 €) ;
- Formations des agents : (+14 000 €) : formation de l'équipe « Territoire zéro chômeur longue durée (3 300 €), formation des agents de restauration et des écoles « Bien vivre les temps périscolaires » (3 000 €), frais d'apprentissage (2600 €), formations déploiements logiciels RH et population (7 900 €), habilitations diverses (électricité, chariot élévateur, nacelle : 4 500 €).
- Service de voirie intercommunal (+ 7000 €)
- Remboursements Redon Agglomération (+ 30 000 €) : traitement des actes d'urbanismes (+ 4 500 €), paiement des interventions musicales dans les écoles de 2021 et 2022 (10 000 €), transports scolaires vers piscine (+ 6 500 €, essentiellement du fait de la reprise à plein des activités piscine, réduites en 2021 du fait du COVID).

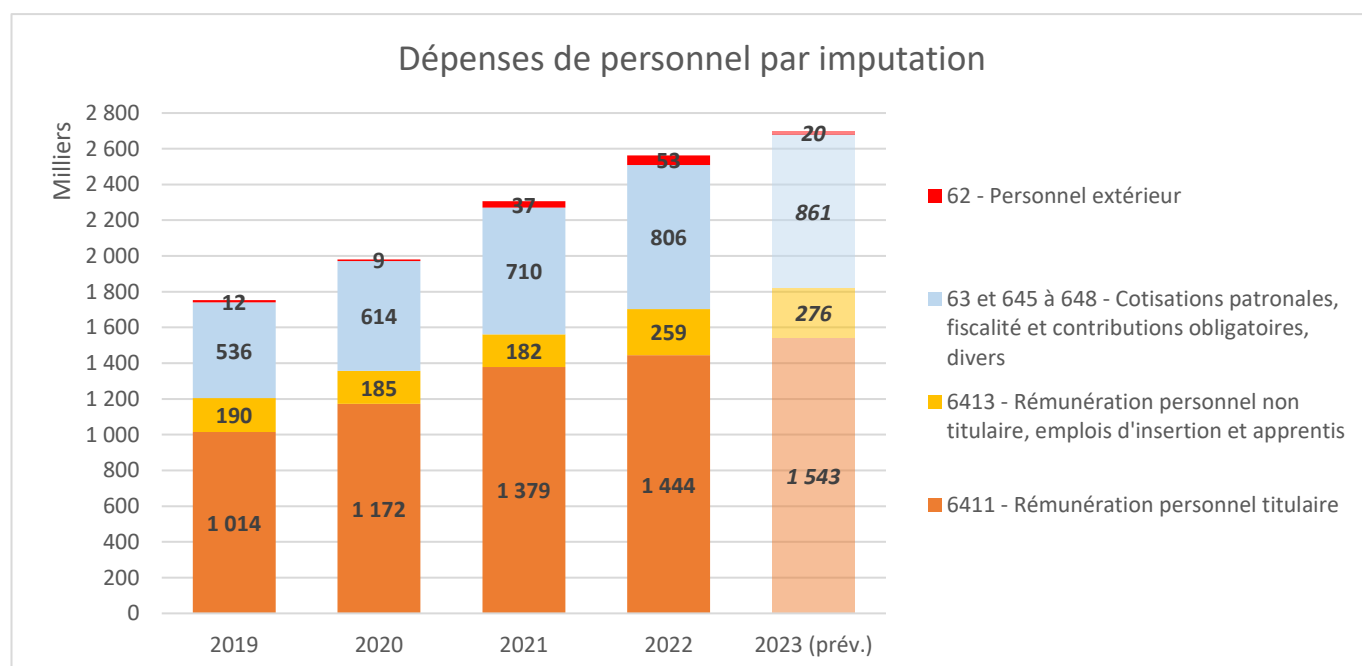
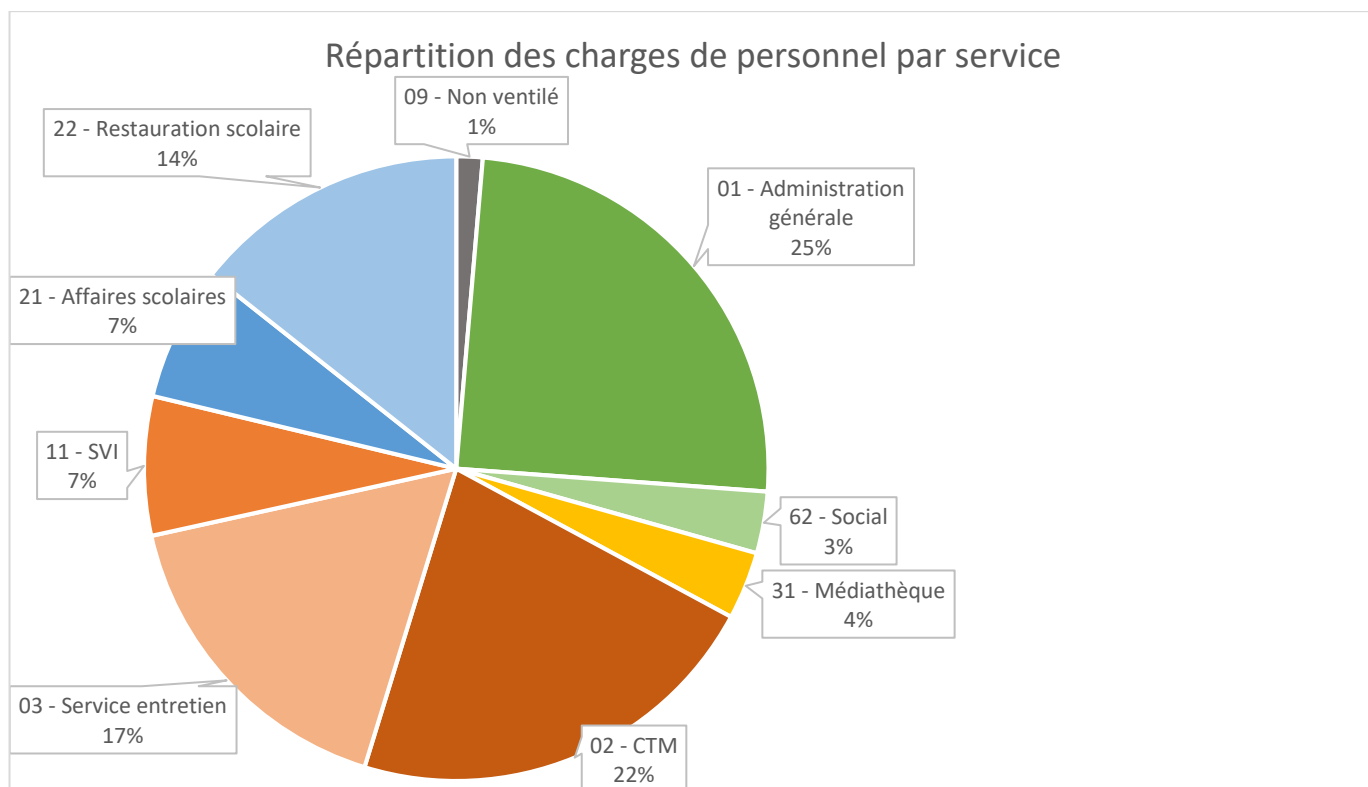
De plus, les taxes foncières 2021 ont été réglées sur l'exercice 2022, ce qui entraîne une hausse des dépenses relatives aux impôts et taxes (comptes de classe 63) de 48 000 € (environ 24 000 € de dépenses de taxes foncières par an).

A contrario, les achats (comptes de classe 60) sont en baisse de 13 000 € :

- Les dépenses énergétiques ont augmenté (+ 30 000 € pour l'électricité et + 4 000 € pour le carburant), à l'exception des dépenses de gaz, restées stables grâce aux mesures d'économie mises en place.
- Les achats de fournitures ont diminué de près de 30 000 €.
- Le montant des achats de repas pour la restauration scolaire a baissé de 8 000 €, du fait de l'émission d'avoirs sur des trop versés à cause d'erreur de calculs de révisions de prix.

Pour 2023, il est prévu de stabiliser le niveau des charges à caractère général à 1,33 M €, soit le même niveau qu'en 2022. 1,2 M€ seront affectés aux différentes actions de la commune et 130 000 € vont être provisionnés sans fléchage, pour faire face à d'éventuels imprévus (nouvelle hausse des coûts de l'énergie, dépense indispensable non prévue au budget initial, etc.). Des outils de gestion comptable et de suivi des dépenses ont été mis en place pour anticiper tout risque de dépassement non maîtrisé.

b. Charges de personnel : anticiper une poursuite de la hausse.



Les dépenses de personnel ont augmenté de 256 000 € entre 2021 et 2022, pour atteindre 2,56 M€.

Cette hausse s'explique d'une part par l'embauche de contractuels pour des missions temporaires :

- Embauche d'une volontaire territoriale en administration (VTA) pour une mission de 18 mois afin d'accompagner la commune dans le suivi des projets d'aménagement, la recherche de subventions et l'animation de la citoyenneté.
- Embauche d'une assistante à temps partiel en contrat aidé pour le projet Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD).

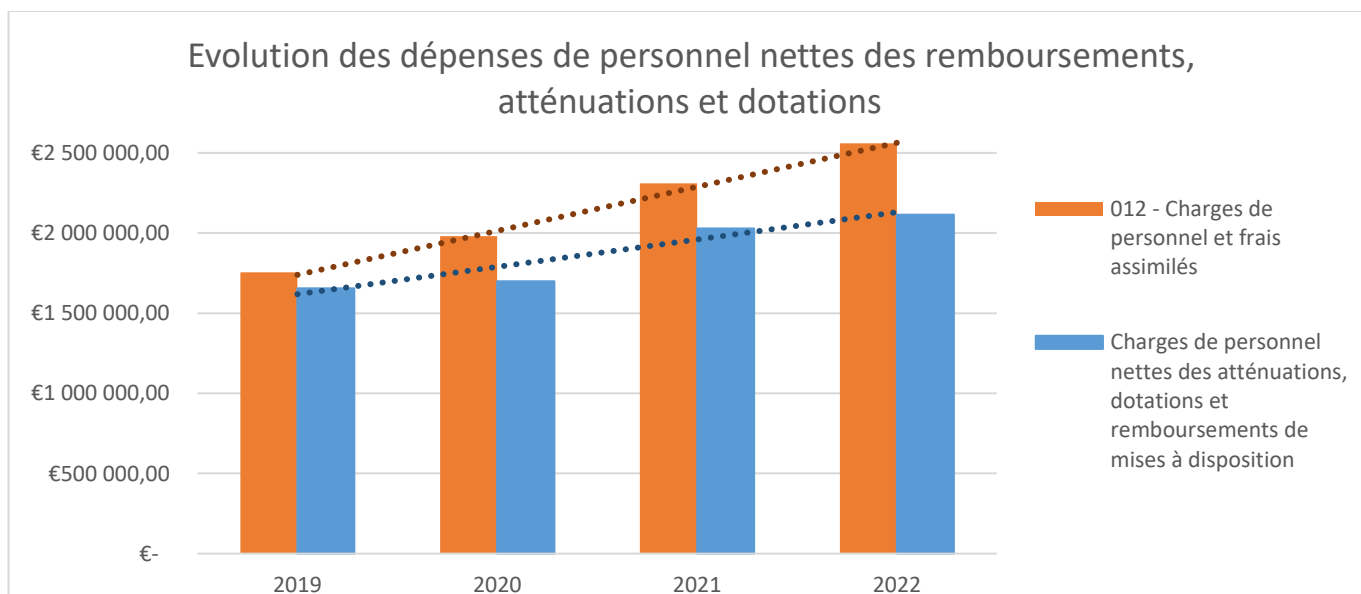
La mairie a dû aussi remplacer des arrêts d'agents, que ce soit de manière ponctuelle ou sur du plus long terme. Pour ce faire, la mairie fait appel soit à des contractuels, soit à des prestataires extérieurs (service intérim du centre de gestion et associations locales d'insertion par l'emploi comme l'AIDE ou l'ATRE). Afin de limiter les coûts liés à l'absentéisme, la collectivité a mis en place des règles de gestion des remplacements à compter de 2022 :

- Pour l'administration et le centre technique, pas de remplacement pour des absences inférieures à un mois.
- Pour l'entretien et le service de voirie intercommunal : pas de remplacement pour les absences inférieures à deux semaines ;
- Pour la restauration scolaire et les ATSEM : pas de remplacement pour les absences inférieures ou égales à 2 jours.

Ces règles permettent de limiter les demandes de remplacement tout en préservant la bonne organisation des équipes. Elles sont ajustées au cas-par-cas en cas de situation spécifique (absences de plusieurs agents du même service en même temps par exemple).

Enfin, le point d'indice a été augmenté de 3,5 % à l'été 2022, augmentant mécaniquement le traitement des agents titulaires et les cotisations afférentes.

Il est à souligner que si les dépenses de personnel ont fortement augmenté ces dernières années pour répondre au développement des actions de la commune (Espace France Service, SVI, traitement des titres d'identité), à l'amélioration de la qualité du service (notamment dans les écoles et à la cantine) et à la croissance de la commune (augmentation du nombre d'inscrits à la cantine, augmentation des démarches au service accueil), la commune perçoit également des recettes en compensation de certaines embauches (subvention Espace France Services, remboursement des dépenses du personnel SVI par le budget annexe, aides à l'embauche d'une VTA et de contrats aidés), ainsi que des remboursements pour les arrêts des agents (même si cela ne couvre jamais la totalité du coût du remplacement).



Pour 2023, il est fixé une cible à 2,7 M€, considérant les recrutements à venir pour la restauration scolaire, la prise en compte de la hausse du point d'indice sur une année pleine et d'éventuelles autres hausses de salaire décidées au niveau national pour faire face à l'inflation.

Un travail d'analyse va être mené en 2023, afin de réfléchir à la réorganisation de certains services en vue d'une optimisation des dépenses de personnel en ayant toujours le souci du bien-être au travail.

c. Les autres charges de gestion courante, intérêts d'emprunts et charges diverses

Charges de gestion courantes (Chapitre 65)

Les charges de gestion courante s'élèvent à 765 000 € en 2022, en hausse de 67 000 € par rapport à l'année précédente. Elles comprennent essentiellement :

- Les subventions d'exploitation à la SPL La Roche : 261 000 € (+ 42 000 € par rapport à 2021, mais le paiement 2022 comprend des sommes dues sur 2021) ;
- La subvention au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) : 145 000 € (+ 15 000 €) ;
- La subvention au CCAS : 11 000 € (+ 6 000 €) ;
- Les subventions aux écoles privées : 146 000 € (- 22 000 €) ;
- Les indemnités et la formation des élus : 118 000 € (+ 4 000 €) ;
- Les subventions aux associations : 36 000 € (+ 3 000 €).

Pour 2023, il est envisagé de prévoir 780 000 € pour ce poste, considérant les hausses de subventions demandées par le SDIS (165 000 €) et le CCAS (20 000 €) d'une part, et d'autre part la stabilisation du montant des subventions versées à la SPL La Roche à 227 000 €.

Charges financières (chapitre 66)

Les intérêts des emprunts représenteront environ 115 000 € pour l'exercice 2023, contre 88 000 € en 2022, du fait du remboursement du nouvel emprunt d'1 million d'euros contracté en 2022 et de l'intégration de la charge de la dette de l'ancien budget « Logements sociaux » au budget principal.

d. Les dépenses d'ordre

Les dépenses d'ordre correspondent à des mouvements comptables sans flux de trésorerie depuis la section de fonctionnement vers la section d'investissement ou à l'intérieur de la section de fonctionnement. Pour la commune, elles correspondent aux écritures d'amortissement du patrimoine mobilier, pour environ 190 000 € en 2022, et à la valeur comptable des immobilisations cédées pour 52 000 € en 2022. Pour 2023, il est proposé d'inscrire 230 000 € au titre des amortissements, dont 20 000 € issus de l'ancien budget annexe « Logements sociaux ».

2. La section d'investissement

La commune a des projets structurants pour un avenir à court, moyen et long terme qui lui permettra d'être résiliente, solidaire, inclusive tout en respectant son environnement et le vivant. L'élaboration du Plan Guide Opérationnel nous permettra de dessiner sur la prochaine décennie le visage de Plessé demain.

Pour l'année 2023, les investissements vont être tournés autour du :

Besoin de se loger :

La Loire Atlantique est un département attractif et le nombre d'habitants croît annuellement (+16 000 habitants / an jusqu'en 2034), avec un trait de côté qui recule et des prix de l'immobilier en forte hausse. Plessé n'est pas épargnée par cette hausse, il est donc capital de pouvoir accueillir de nouveaux habitants, permettre à nos enfants de s'installer, le tout avec le souci d'accessibilité financière, de ne pas artificialiser les sols et d'avoir des logements qui s'inscrivent dans une transition environnementale : les projets de hameau léger et de la maison Petit Jean répondent à ce besoin, tout comme le travail sur l'habitat sénior.

Besoin de se soigner :

Le lien social est primordial y compris pour les professionnels de santé qui ont le souhait de travailler ensemble. La maison de santé répond à ce besoin matériel. En parallèle, le travail porté par le groupe « réseau santé et bien-être » donne une dimension territoriale au projet dans un cadre global autour la santé.

Besoin de travailler :

Plessé est un taux de chômage de plus de 11%. Compte tenu des contraintes de mobilité, de bassins d'emploi, d'accessibilité à l'emploi, le projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée fédère l'ensemble des acteurs de l'emploi et des habitants autour du droit à l'emploi et l'inclusion par le travail pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Besoin de s'épanouir :

Le projet de zone de loisirs du Pont Rialland permettra d'avoir un espace de vie sociale intergénérationnel où les habitants pourront se retrouver avec des aménagements respectueux de l'environnement.

D'autre part, les aléas climatiques nous font réfléchir sur la vision des aménagements urbains pour qu'ils soient le plus résilient possible mais aussi sur le lien social que ces espaces peuvent créer. Le projet de végétalisation des cours d'écoles permettra de faire des îlots de fraîcheur tout en captant l'eau et offrant aux enfants des espaces de jeux naturels et inclusifs.

Besoin de services :

Le tissu économique des cœurs de bourgs permet d'offrir des services de proximité : la rénovation de la maison Petitjean permettra ainsi la création de 2 cellules commerciales.

Malgré une stagnation des effectifs scolaires, la fréquentation de la cantine, du périscolaire et centre de loisirs est en augmentation, ce qui demande des infrastructures adéquates pour répondre aux normes de sécurité et aux bien-être des enfants et des agents. La rénovation d'une partie de la Roche permettra ainsi d'accueillir les enfants dans un cadre adapté et soulagera le site de la Ronde pour les vacances scolaires.

Besoin de se nourrir :

La restauration scolaire municipale est avant tout une restauration à caractère social avec des produits qui respectent la santé des enfants et l'environnement. Le projet de passage en régie directe va permettre de se réapproprier les achats, permettant ainsi à la commune d'être plus résiliente et de travailler en directe avec des producteurs, favorisant ainsi l'emploi et une économie locale et non délocalisable.

Besoin de se déplacer :

La voiture reste un moyen de déplacement important dans notre commune car les transports en commun sont quasi inexistant. Toutefois la voiture reste un poste de dépense important : des solutions sont à trouver pour favoriser les mobilités douces sur les courts trajets. Le plan vélo continue de se déployer pour trouver des solutions cyclables, pédestres ou autres afin de relier les bourgs en partageant le mieux possible les espaces routiers ou chemins avec les différents usagers.

Avoir des espaces publics inclusifs qui permettent à chacune et chacun de se déplacer sans difficulté quelque que soit son état de santé est l'objectif de la commission accessibilité qui prévoit chaque année des travaux.

A. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement proviennent principalement de trois sources :

- Les dotations et subventions ;
- Les ressources propres (autofinancement et résultats reportés) ;
- L'emprunt.

a. Les dotations et subventions

Les dotations correspondent essentiellement au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), qui vise à compenser la TVA versée pour les dépenses d'équipement sur l'année précédente : son montant peut donc être très variable selon le niveau d'investissement réalisé sur l'année N-1.

En 2022, la commune a touché 125 000 € de FCTVA, et pour 2023, le montant est estimé à environ 153 000 €. S'ajoute le versement de la taxe d'aménagement (27 000 € en 2021), dont le montant est variable selon les projets réalisés sur le territoire communal.

Les subventions peuvent provenir d'horizons variés : l'Etat, la région, le département, l'intercommunalité. Elles sont généralement attribuées sur critères, pour soutenir un projet correspondant aux orientations portées par le financeur, sauf pour le fonds de concours intercommunal, dont l'affectation reste relativement libre. En 2022, outre le fonds de concours intercommunal, la commune s'est vue attribuer deux nouvelles subventions :

- 30 000 € au titre de la DETR pour les études de l'Espace santé ;
- 100 000 € au titre du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) pour les études de l'Espace santé.

La commune a perçu de nombreuses subventions ces dernières années pour ses différents projets. Certains projets étant désormais lancés, voire même achevés, des sommes importantes d'acomptes et de soldes vont pouvoir être demandés en 2023. Cependant, ces sommes ne constituent pas une ressource nouvelle, car elles ont déjà été inscrites dans la comptabilité communale en engagements :

| Nature de la subvention | Objet du financement | Opération | Montant attribué | Montant encaissé | Reste à percevoir |
|--|---|-----------|---------------------|-------------------|---------------------|
| Etat - FSIL 2016 | Accessibilité PMR - Ad'ap | 142 | 30 000,00 | 1 500,00 | 28 500,00 |
| Etat - DSIL 2018 | Réhabilitation bâtiments communaux | 144 | 29 161,00 | 1 458,05 | 27 702,95 |
| Etat - DETR 2022 | Création Espace Santé - tranche 1 études | 209 | 30 000,00 | - | 30 000,00 |
| Etat - FNADT 2022 | Création Espace Santé - tranche 1 études | 209 | 100 000,00 | - | 100 000,00 |
| Etat - DETR 2021 | Ecole de la Ronde : restaurant et sanitaire | 212 | 35 000,00 | 10 500,00 | 24 500,00 |
| Etat - DSIL Relance 2020 2021 | Bâtiment Petit Jean | 213 | 160 000,00 | 48 000,00 | 112 000,00 |
| Etat - DETR 2021 | Rury Stade le Coudray | 216 | 26 250,00 | - | 26 250,00 |
| Etat - DSIL 2021 | Voies de circulation mobilités douces | 218 | 80 000,00 | 24 000,00 | 56 000,00 |
| Région - FRDC - 2020/2021 | Rury Stade le Coudray | 216 | 7 500,00 | - | 7 500,00 |
| Région - PDL Relance Investissement communal - 2020/2021 | Terrain synthétique | 217 | 15 000,00 | - | 15 000,00 |
| Région - CTR 2020 2027 | Voies de circulation mobilités douces | 218 | 120 000,00 | - | 120 000,00 |
| Département - Inventons le tourisme durable 2022 | Voies de circulation mobilités douces | 218 | 17 000,00 | - | 17 000,00 |
| Redon Agglo - Fonds de concours | Construction Espace de santé | 209 | 171 483,28 | | 171 483,28 |
| Redon Agglo - Fonds de concours | Bâtiment Petit Jean 2022 | 213 | 43 416,00 | | 43 416,00 |
| Redon Agglo - Fonds de concours | Terrain synthétique | 217 | 160 000,00 | 80 000,00 | 80 000,00 |
| Redon Agglo - Fonds de concours | Voies de circulation mobilités douces | 218 | 82 870,00 | | 82 870,00 |
| Redon Agglo - Fonds de concours | Hameaux légers | 219 | 43 416,00 | | 43 416,00 |
| CAF | Rénovation La Roche | 210 | 300 000,00 | | 300 000,00 |
| FFF | Terrain synthétique | 217 | 25 000,00 | | 25 000,00 |
| | | | 1 476 096,28 | 165 458,05 | 1 310 638,23 |

La commune sollicitera en 2023 de nouvelles subventions pour les projets qui vont rentrer en phase opérationnelle, et notamment pour les travaux de l'Espace santé, qui peut encore mobiliser des sommes importantes, auprès de la Région et de l'Etat. La commune pourra aussi compter sur l'appui du Département, qui pourra financer à hauteur de 50 % les projets identifiés dans le Plan guide opérationnel en cours de réalisation.

b. Les ressources propres

Elles correspondent aux ressources que la collectivité peut mobiliser elle-même pour financer ses investissements.

Tout d'abord, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, calculé par la soustraction des dépenses réelles de fonctionnement aux recettes réelles. Le résultat ainsi obtenu détermine la **capacité d'autofinancement brute**.

La **capacité d'autofinancement nette** est obtenue en soustrayant également le montant du remboursement du capital des emprunts et permet de connaître la capacité réelle de la collectivité à financer des investissements nouveaux.

| 2022 (résultat provisoire) | | 2023 (prévisions) | |
|----------------------------|-------------|-------------------|-------------|
| CAF brute : | CAF nette : | CAF brute : | CAF nette : |
| 443 000 € | 137 000 € | 406 000 € | 56 000 € |

Les prévisions tablent sur une réduction des CAF brute et nette, du fait de la poursuite de la hausse des dépenses de fonctionnement courantes et de l'augmentation de la charge de la dette suite à la souscription d'un emprunt d'1 M€ en 2022.

Les marges de manœuvre de la commune vont désormais être très contraintes. Si la commune peut encore compter sur des excédents cumulés des exercices précédents à hauteur d'environ 1 million d'euros, ceux-ci seront consommés par les investissements prévus en 2023. Il conviendra donc pour 2023 et surtout 2024 de faire des choix. Quatre leviers peuvent être activés :

- **La hausse de la fiscalité.** En fonctionnement, avec les impôts locaux (dès 2023). En investissement, avec la taxe d'aménagement (à partir de 2024, la délibération devant être prise l'année précédente), pour laquelle la commune applique le taux minimal (1%), alors qu'elle pourrait aller jusqu'à 5%. Plessé est d'ailleurs l'une des seules communes du territoire à être au taux minimal de taxe d'aménagement.
- **La hausse des produits des services, du domaine et des immeubles :** en revoyant les politiques tarifaires et les loyers, notamment pour s'assurer que les tarifs pratiqués sont cohérents avec le coût des services rendus.
- **La baisse des dépenses de fonctionnement :** principalement les charges à caractère général et les charges de personnel, en réinterrogeant certaines interventions de la commune.
- **La baisse des dépenses d'investissement :** en réduisant certains renouvellements de matériels ou d'infrastructures, ou en revoyant certains projets.

c. L'emprunt

Considérant les excédents cumulés, le recours à l'emprunt ne devrait pas être nécessaire en 2023. La commune atteignant une capacité de désendettement de 9 années et ayant une CAF qui se réduit, le recours à l'emprunt devra être limité dans les prochaines années.

d. Les Restes à réaliser

Les restes à réaliser correspondent aux engagements pris (signature d'un marché) ou reçus (notification de subvention) sur l'exercice, mais n'ayant pas encore été réalisés comptablement. Ils sont reportés sur l'exercice suivant, sans faire l'objet d'un nouveau vote, car ils correspondent à des crédits déjà délibérés.

En dépenses, ils s'élèvent à 493 540,10€ et correspondent aux travaux et études en cours d'exécution (études Maison Petitjean, PGO, Espace santé et Hameau léger ; travaux d'accessibilité, d'extensions de réseaux ; achats d'équipements...)

En recettes, ils s'élèvent à 1 310 638,23,28 € et correspondent aux subventions notifiées pour les projets de la commune (voir paragraphe « a. Les dotations et subventions »).

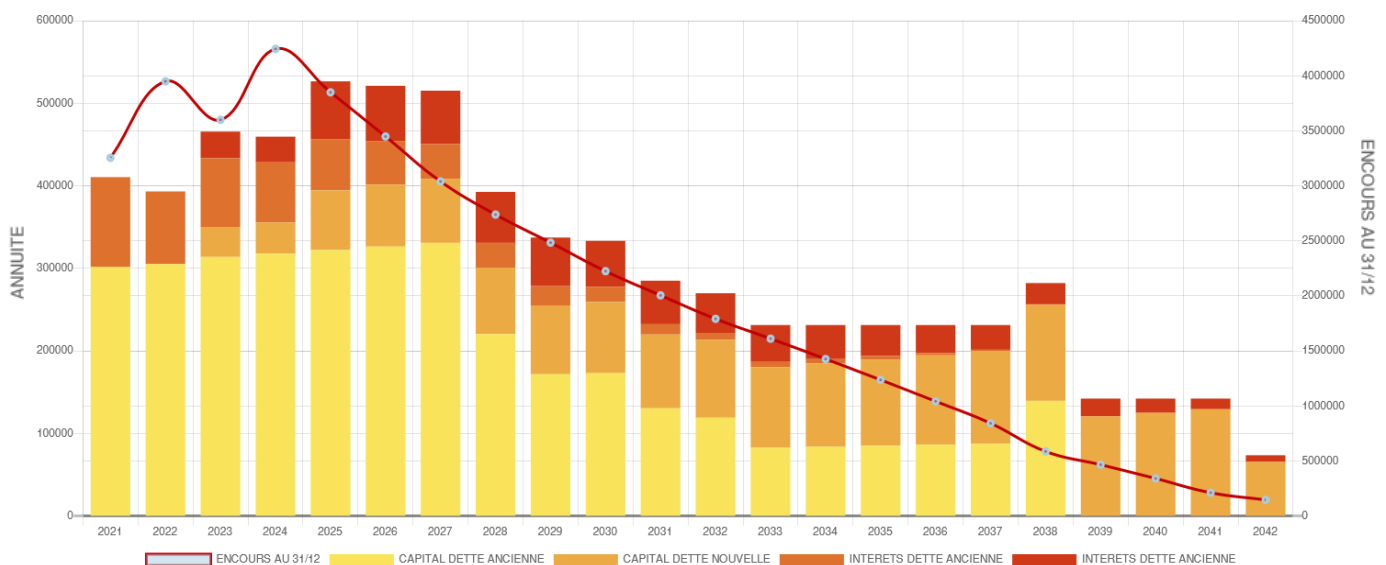
e. Récapitulatif des ressources d'investissement

| Prévisions ressources de fonctionnement (en K€) | | Prévision ressources d'investissement (en K€) | |
|--|--------------|--|--------------|
| Résultat de fonctionnement réel (CAF brute) | 405 | Dotations et subventions | 279 |
| Résultat reporté de fonctionnement 2022 | 1 017 | Remboursement emprunts | - 350 |
| Résultat reporté budget annexe log. soc. | 19 | Résultat reporté d'investissement (001) | - 334 |
| | | Résultat reporté budget annexe log. soc. | + 139 |
| | | Emprunt | 0 |
| | | Restes à réaliser 2022 (recettes) | 1 311 |
| | | Restes à réaliser 2022 (dépenses) | - 494 |
| Total | 1 441 | Total | 1 655 |

Total des deux sections : 1,99 million d'euros.

B. Dépenses d'investissement

a. Le remboursement des emprunts



En tenant compte de l'emprunt 2022 et de la reprise de l'emprunt du budget annexe « Logements sociaux », le montant du capital d'emprunts à rembourser en 2023 va s'élever aux environs de 350 000 €, contre 305 000 € en 2022.

Considérant la tendance actuelle des finances de la commune et les investissements prévus d'ici la fin du mandat, les projections de dette intègrent un nouvel emprunt d'1 million d'euros en 2024. La fin du remboursement d'anciens emprunts en 2027 et 2028 permettra à la commune de retrouver son niveau d'endettement actuel en 2028.²

b. Les travaux en régie

Les travaux en régie sont des opérations réalisées par les services municipaux et pouvant faire l'objet d'une intégration à l'actif de la commune (construction d'un bâtiment ou d'un équipement par exemple), en comptabilisant les matériaux utilisés et le temps passé par les

² Le « pic » constaté en 2038 est un artefact lié à un problème de reprise de données, les sommes concernées seront en réalité lissées sur les années précédentes.

agents. Ils font l'objet d'opérations d'ordre en fin d'exercice, par une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement.

Le suivi des travaux en régie a plusieurs intérêts d'un point de vue comptable et financier :

- Améliorer la fiabilité comptable, en intégrant à l'actif les biens créés lors de ces travaux ;
- Intégrer en investissement les surcoûts liés aux chantiers en régie en section de fonctionnement (coût des matériaux, temps agent) afin de rendre plus sincère le résultat de la section de fonctionnement ;
- Percevoir le FCTVA sur la valeur des matériaux utilisés.

Jusqu'à présent, ces opérations n'étaient pas comptabilisées. A des fins de sincérité comptable, mais aussi pour valoriser le travail des agents, ces travaux en régie font l'objet d'un suivi depuis 2021. Ont ainsi été réalisés en régie, **pour un total de 37 000 €** :

- **Aménagements autour du nouveau terrain synthétique : 12 000 € ;**
- **Aménagements du cabinet médical au ZED : 10 000 € ;**
- **Travaux d'accessibilité : 8 000 € ;**
- **Travaux à l'école de La Ronde : 7 000 €.**

c. Les opérations d'équipement

Bilan 2022 :

En 2022, la commune a engagé 73 % du montant d'opérations d'équipement prévu. Les principales opérations où le taux de réalisation est le plus faible sont :

- **189 – Mairie** : il s'agit de reports de restes à réaliser d'un budget précédent, pour une opération d'installation d'un système de gestion à distance du chauffage de certains bâtiments, auquel il n'a jamais donné suite. Les crédits ne vont pas être reportés sur 2023.
- **210 – Rénovation du Domaine de La Roche** : il était prévu d'engager des sommes importantes pour les études de programme dans le cadre d'une réfection globale du bâtiment. Au vu de la réduction des marges de manœuvre financières, l'opération s'est recentrée sur l'essentiel pour accueillir les enfants à l'ALSH.
- **209 – Construction Maison de santé** : le choix de l'architecte va être opéré début 2023, les crédits correspondants n'ont donc pas pu être engagés sur 2022.
- **216 – Zone sports-loisirs du Pont-Rialland** : les travaux vont être engagés en 2023.

| Opérations | Total prévu | Total engagé | % | dont réalisé | dont restes à réaliser reportés en 2023 |
|--|-----------------------|-----------------------|------------|-----------------------|---|
| 100 - Révision Plan local d'urbanisme | 11 600,00 € | 11 513,28 € | 99% | 4 913,28 € | 6 600,00 € |
| 140 - Plan d'Aménagement Voirie Communale - Travaux Voirie | 146 092,00 € | 146 092,00 € | 100% | 146 092,00 € | |
| 141 - Restaurant Scolaire - Equipements | 19 300,00 € | 3 646,26 € | 19% | 3 646,26 € | |
| 142 - Accessibilité | 24 498,60 € | 24 498,60 € | 100% | 24 498,60 € | |
| 143 - Espaces publics : équipements et petits aménagements | 138 139,80 € | 88 374,29 € | 64% | 43 775,56 € | 44 598,73 € |
| 144 - Bâtiments : petits aménagements & rénovations | 165 922,34 € | 138 477,48 € | 83% | 125 417,18 € | 13 060,30 € |
| 145 - CTM Equipements - Atelier | 72 053,71 € | 64 143,62 € | 89% | 62 594,18 € | 1 549,44 € |
| 146 - Equipements informatique | 53 752,00 € | 37 146,43 € | 69% | 33 269,43 € | 3 877,00 € |
| 147 - Services divers équipements | 36 859,90 € | 21 256,20 € | 58% | 13 927,80 € | 7 328,40 € |
| 162 - ESPACE CULTUREL | 7 522,74 € | 7 270,74 € | 97% | 7 270,74 € | |
| 182 - AMENAGEMENT DU BOURG DE PLESSE | 30 500,00 € | 20 375,41 € | 67% | - € | 20 375,41 € |
| 189 - MAIRIE | 55 071,12 € | 2 880,00 € | 5% | 2 880,00 € | |
| 207 - LA ROCHEFOUCAULT | 25 088,16 € | 5 088,82 € | 20% | 3 467,82 € | 1 621,00 € |
| 209 - Construction Maison de Santé | 279 217,50 € | 37 665,65 € | 13% | 20 940,65 € | 16 725,00 € |
| 210 - Rénovation Domaine de La Roche | 140 000,00 € | 15 930,00 € | 11% | 8 460,00 € | 7 470,00 € |
| 211 - Extension CTM | 1 500,00 € | 1 435,38 € | 96% | 1 435,38 € | |
| 212 - Ecole de la Ronde : cantine & WC | 15 707,16 € | 15 575,26 € | 99% | 15 575,26 € | |
| 213 - Rénovation Maison Petitjean | 263 719,49 € | 58 108,06 € | 22% | 23 185,07 € | 34 922,99 € |
| 216 - Zone sport-loisirs Pont-Rialland | 73 300,00 € | 19 518,52 € | 27% | 1 422,52 € | 18 096,00 € |
| 217 - Construction terrain synthétique | 1 037 565,00 € | 1 015 201,98 € | 98% | 982 843,92 € | 32 358,06 € |
| 218 - Plan vélo - Beauséjour-Rozay-Canal | 489 509,71 € | 480 032,57 € | 98% | 324 848,80 € | 155 183,77 € |
| 219 - Hameau léger Pont-Rialland | 75 524,00 € | 75 524,00 € | 100% | - € | 75 524,00 € |
| 220 - Végétalisation cours d'écoles | 5 000,00 € | 3 800,00 € | 76% | 1 900,00 € | 1 900,00 € |
| 222 - Plan guide opérationnel | 100 000,00 € | 91 906,63 € | 92% | 39 556,63 € | 52 350,00 € |
| Total général | 3 267 443,23 € | 2 385 461,18 € | 73% | 1 891 921,08 € | 493 540,10 € |

Projets 2023 :

Cette année verra la réalisation des travaux de rénovation de la **Maison Petitjean** en commerce et logements et le début de l'aménagement du **hameau léger et de la zone sports-loisirs au Pont-Rialland**.

Les études de plusieurs projets vont également être lancées :

- **Les études de maîtrise d'œuvre de la Maison de santé**
- La remise à plat du projet au **Domaine de la Roche** avec le lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre.

Enfin, 2023 verra l'aboutissement du Plan guide opérationnel, qui permettra d'identifier et de prioriser les prochains projets d'aménagement.

| Projet | Nouvelles dépenses prévues | |
|--|-----------------------------------|--------------------|
| Accessibilité | Travaux | 10 000 € |
| Espace santé | Etudes maîtrise d'œuvre et divers | 260 000 € |
| Maison Petitjean | Travaux | 535 000 € |
| Aménagement Pont-Rialland | Etudes et travaux | 402 000 € |
| Domaine de la Roche | Etudes de maîtrise d'œuvre | 45 000 € |
| Acquisition Maison de la Gaudin | Achat | 200 000 € |
| | | |
| Total | | 1 452 000 € |

Il est proposé d'ajouter à cette somme 280 000 € pour le plan annuel de renouvellement de la voirie communale (PAVC), de nouveaux projets de travaux dans les bâtiments, la voirie et les espaces publics, ainsi que pour le renouvellement des matériels des services.
Il est proposé que les capacités d'investissement restantes soient provisionnées pour le financement des projets des années suivantes.

| Synthèse des prévisions de dépenses d'équipement (en K€) | |
|---|---|
| Projets structurants 1 452 | PAVC, travaux divers et renouvellement du matériel communal 280 |

Total : 1,73 millions d'euros

III. Perspectives pluriannuelles

Au vu de la trajectoire de la CAF brute, qui devrait être, pour les années 2023 et 2024, autour des 400 000 €, le volume d'investissements maximum financé par les ressources propres sur la période 2023-2026 est estimé à 3,5 millions d'euros, pour préserver sur le long terme l'équilibre budgétaire de la commune:

Planification pluriannuelle des investissements 2023-2026

Ne figurent que les prévisions de nouvelles dépenses et recettes, hors sommes déjà engagées sur exercices précédents.

| Projets | Sens | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 00 Acquisitions foncières | Dépenses | 200 000 € | | | |
| | Recettes | | | | |
| 00 Petits aménagements et rénovations | Dépenses | 100 000 € | 100 000 € | 100 000 € | 100 000 € |
| | Recettes | 24 890 € | | | |
| 00 Renouvellement des équipements | Dépenses | 85 000 € | 85 000 € | 85 000 € | 85 000 € |
| | Recettes | | | | |
| 140 PAVC | Dépenses | 50 000 € | 50 000 € | 50 000 € | 50 000 € |
| | Recettes | | | | |
| 142 Accessibilité | Dépenses | 10 000 € | 10 000 € | 10 000 € | 10 000 € |
| | Recettes | | | | |
| 209 Espace santé | Dépenses | 310 000 € | 2 000 000 € | | |
| | Recettes | | 1 100 000 € | | |
| 210 Domaine de la Roche | Dépenses | 42 000 € | 400 000 € | | |
| | Recettes | | | | |
| 213 Maison Petitjean | Dépenses | 534 210 € | | | |
| | Recettes | 192 000 € | | | |
| 222 PGO | Dépenses | | | | |
| | Recettes | 13 100 € | | | |
| Plan vélo | Dépenses | | | | |
| | Recettes | 14 078 € | | | |
| Pont Rialland | Dépenses | 402 000 € | 202 000 € | | |
| | Recettes | 35 000 € | | | |
| Non ventilé (Fonds de concours Redon Agglo) | Recettes | | 35 000 € | 35 000 € | 35 000 € |

La recherche de subventions et de partenariats pour accroître les capacités de financement reste donc un objectif prioritaire, mais elle doit également s'accompagner d'une réflexion globale sur les recettes et dépenses récurrentes de la commune.

IV. Etat des budgets annexes

Résultats provisoires 2022

| Service voirie interco | Dépenses | Recettes | Solde |
|-------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Fonctionnement | 498 589,04 € | 525 116,39 € | 26 527,35 € |
| Investissement | 22 205,18 € | 159 664,19 € | 137 459,01 € |
| Total | 520 794,22 € | 684 780,58 € | 163 986,36 € |

| Logements sociaux | Dépenses | Recettes | Solde |
|--------------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| Fonctionnement | 23 920,84 € | 43 154,89 € | 19 234,05 € |
| Investissement | 5 432,01 € | 144 740,20 € | 139 308,19 € |
| Total | 29 352,85 € | 187 895,09 € | 158 542,24 € |

| Lot. Malagué 2 | Dépenses | Recettes | Solde |
|-----------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| Fonctionnement | 0,08 € | 142 716,03 € | 142 715,95 € |
| Investissement | 189 273,48 € | - € | - 189 273,48 € |
| Total | 189 273,56 € | 142 716,03 € | - 46 557,53 € |

| | | | |
|------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
| Résultat cumulé | 739 420,63 € | 1 015 391,70 € | 275 971,07 € |
|------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|